

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 19 (1890)

Heft: 7

Rubrik: Appel du comité directeur de la Société fribourgeoise d'éducation aux sociétaires et à tous les amis de l'instruction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Appel du Comité directeur de la Société fribourgeoise d'éducation aux sociétaires et à tous les amis de l'instruction.* — *Gymnastique et surmenage.* — *Exposition universelle de Paris.* — *Procédés divers pour le rafraîchissement des tableaux noirs.* — *Bibliographies.* — *Rapport général.*

APPEL DU COMITÉ DIRECTEUR

de la Société fribourgeoise d'éducation
aux sociétaires et à tous les amis de l'instruction

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Le jeudi, 3 juillet, la Société fribourgeoise d'éducation tiendra son assemblée annuelle dans l'hospitalier village de Guin. Il y a lieu de se demander s'il est bien nécessaire d'adresser un appel aux membres de notre association. Pour qui connaît l'intérêt qu'ils portent aux questions pédagogiques, il semble qu'il suffirait d'indiquer le jour et le lieu de la réunion.

Cependant, cette année notre fête revêt un caractère exceptionnel. Nous aurons à acclamer, bien que malheureusement il ne soit pas de retour encore le 3 juillet, le membre honoraire le plus illustre, l'ami et le protecteur dévoué de notre Société, l'élu de Léon XIII qui, comme prêtre et comme évêque, a toujours poursuivi la fin que nous nous proposons : l'instruction et l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Nous recevrons du nouveau cardinal de la sainte Eglise une de ces lettres éloquentes nous apportant ses bénédictions, ses précieux encouragements, ses conseils, toutes les effusions de sa tendresse et de sa sollicitude envers le corps enseignant, dont il connaît et apprécie les labeurs.

La question traitée l'année dernière par M. Maradan, instituteur à Ecuwillens : « Quels sont les moyens de combattre la rudesse et l'insubordination qui se manifestent chez les élèves de nos

écoles ? » n'a pas été discutée encore. Elle est d'une souveraine importance au point de vue éducatif.

Celle qui fait l'objet du rapport de M. Mossu sur l'enseignement du dessin à l'école primaire attirera vivement l'attention de ceux qui, s'appuyant sur ce qui se fait dans plusieurs cantons suisses et en Allemagne, travaillent à donner à l'enseignement une tendance de plus en plus professionnelle. Les conclusions auront des contradicteurs dans ceux qui craignent le surmenage à l'école. La discussion, empreinte de cette courtoisie qui a toujours régné dans nos réunions, ne manquera pas de présenter le plus haut intérêt.

Aussi, osons-nous l'espérer, les vénérés membres du clergé, les magistrats, les instituteurs, les pères de famille qui apprécient le bienfait d'une solide éducation, accourront nombreux dans cette paroisse de Guin qui deux fois déjà nous a fait un si bienveillant accueil et où nous attendent des cœurs amis.

Au nom du Comité :
P. TANNER, *président*

PROGRAMME

A 8 ¹/₂ heures, office pour les sociétaires défunts. — 9 ¹/₂ heures séance. Discours d'ouverture par M. le curé Perroulaz, président d'honneur. Nomination du Comité. Lecture et discussion des conclusions des rapports sur les questions mises à l'étude. Approbation des comptes. Choix du lieu de la prochaine assemblée. Propositions individuelles. A midi et ¹/₂ banquet.

Les Sociétaires recevront avec le présent numéro une carte de légitimation donnant droit à la faveur de la demi-taxe de simple course sur les chemins de fer de l'ancien réseau de la Suisse-Occidentale-Simplon et de Bulle-Romont, pour les 2, 3, 4 juillet.

On pourra se procurer la carte du banquet avant dîner pour le prix de 2 fr. 50, vin compris.

GYMNASTIQUE ET SURMENAGE

Sous ce titre, la *Revue pédagogique belge* a publié dans son numéro de mars un long article dû à la plume de Sluys. Il débute par des considérations générales sur l'enseignement de la gymnastique en Belgique et remonte aux années 1846 et suivantes, marquées par des documents officiels affirmant la nécessité de donner à la jeunesse une forte éducation physique par la gymnastique, mais les résultats ont été presque nuls surtout dans